

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 20 Juillet à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jérôme Bonafous, maire des Arques.

Etaient présents : Jérôme Bonafous, Jérôme Bédès, Christelle Lacombe, Philippe Mousseau, Pascale Pierasco, Fabrice Redoules, Christian Sureaud, Birgitte Thyssen, Ine Van Der Horst.

Absents : Sylvia Jouhanneau, Roger Bourhoven qui donne pouvoir à Fabrice Redoules.

Secrétaire de séance : Pascale Pierasco.

1- Intervention du Lieutenant Colonel Gairin/PCS

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions nécessaires à la gestion optimale des risques en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

L'organisation du PCS repose sur la mise en place de 5 bureaux :

- Accueil administratif
- Bureau des renseignements
- Bureau des opérations (actions sur le terrain)
- Bureau logistique (moyens matériels)
- Secrétariat (communication préfecture, réquisition de matériels ...)

Les travaux d'élaboration de notre PCS pourront être entrepris dans les prochains mois.

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2020

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu qui est adopté par 10 voix (1 absente)

3- Vote des subventions 2020 aux associations

Associations	Dotations en €	Votes pour	Observations
Diane les arquoises	700	10	
Ruche des Arques	500	9	Ine Van Der Horst se retire
Assoc. Pêche Cazals	50	10	
Comité des fêtes	1400	10	Dotation exceptionnelle
Ateliers des Arques	500	10	
Mongesty Loisirs	300	10	Dot. Exception./fabrication des masques en mars 2020
Restaurant du cœur	100	10	
A Foncière pastorale	200	9	P. Pierasco se retire
Taupe verte	250	10	
Total 2020	4000		

4- Vote du budget 2020

Monsieur le Maire présente les principales données du budget en les commentant.

La section investissements s'équilibre à hauteur de 136 530.30 €

La section fonctionnement s'équilibre à hauteur de 290 839.42 €

Le budget 2020 est voté : 10 voix pour.

5- Délibération relative à une prestation « renégociation des contrats d'assurances »

La société Insurance Risk Management représentée par Dominique Boisserie propose pour la deuxième fois de renégocier (coûts et garanties) les contrats d'assurances de la commune.

Cette opération de renégociation est proposée tous les 3 ans pour un coût de 500 € TTC.

Cette délibération est votée (10 voix favorables).

6- Délibération exonération CFE (Cotisation foncière des entreprises/anciennement taxe professionnelle)

Afin d'alléger les charges des entreprises suite à la crise du COVID, l'état propose une exonération partielle (2/3) de CFE pour les entreprises dont l'activité a été particulièrement impactée par l'épidémie (prioritairement secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l'événementiel). Liste arrêtée par la DGFIP.

Ce manque à gagner pour les collectivités territoriales sera compensé par l'état pour la moitié du dégrèvement accordé.

Cette délibération est votée : 9 pour (F. Redoules ne participe pas au vote)

7- Convention « prestation remplacement » délivrée par le centre de gestion des personnels des collectivités territoriales

La secrétaire de mairie étant actuellement en arrêt maladie, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire propose de faire appel aux compétences du Centre de Gestion pour pallier cette difficulté. Il expose le contenu de la prestation proposée par le centre de gestion et formalisée par une convention. Cette convention est soumise au vote.

Vote favorable : 10 voix.

8- Questions diverses

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire évoque l'accueil qui a été organisé samedi 18 juillet pour 5 familles de soignants originaires d'Ile de France, région durement touchée par le COVID 19.

Pour témoigner concrètement la reconnaissance que nous devons tous à ces soignants qui ont exercé leur métier avec un dévouement exemplaire durant l'épidémie, J. Bonafous a souhaité que les logements des ateliers des Arques soient mis gracieusement à leur disposition durant une semaine de vacances bien méritée.

Cette opération a été menée en partenariat avec la communauté de communes Cazals-Salviac et le département du Lot.

Chacun se félicite de cette heureuse initiative qui en outre, aura permis à notre commune d'être mise en valeur par les médias.

Fait Aux Arques, le 21 juillet 2020.